

AU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 7 JUIN 2013

TRAVAUX DE SECURITE DANS LE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION FAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet concernant les travaux de sécurité à l'intérieur de l'agglomération : aménagements des entrées de bourg visant à faire ralentir les véhicules, aménagements à l'intérieur du bourg pour améliorer la sécurité et rendre les passages piétons plus sûrs.

Une estimation préparée par lui-même, les adjoints avec le concours de M. François Radigue fait apparaître une dépense totale de travaux d'un montant de 35 000 € hors taxes, de 41 860 € T.T.C..

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- décide de réaliser les travaux de sécurité dans le bourg,
- retient l'estimation faite par la Municipalité indiquée ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à cette opération d'investissement ont été inscrits au budget primitif 2013 (opération n° 123 article 2313)
- sollicite du Département une subvention au titre du FAL (recettes procurées par les amendes de police) de 30% du montant H.T. des travaux
- décide de financer le solde sur les fonds propres de la commune
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE : DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire informe que la labellisation nationale a été accordée hier (Sous-Préfecture), que la DRAC pourrait allouer 11 000 € dès cette année, que la Fondation du Patrimoine, représentée par M. GRONIER, le remplaçant de M. AVELINE DE ROSSIGNOL, pourrait aussi accorder une aide. Un article concernant ce projet de restauration est paru dans le journal « Le Perche ».

Par contre, la Sauvegarde de l'Art Français sollicitée ne pourra aider car les fonds dont elle dispose actuellement ne permettent d'intervenir que sur les travaux de gros œuvre (comme c'était le cas pour la toiture) et non sur la restauration des vitraux.

Demande de subvention :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration des vitraux de l'Eglise Saint Germain.

Le coût total de l'opération est de : 55 390,00 € H.T.

66 246,44 € T.T.C.

Le Conseil Municipal

- réitère son approbation pour la restauration des vitraux de l'Eglise Saint Germain
- sollicite du Ministère de l'Intérieur une subvention exceptionnelle au meilleur taux possible.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE : ANNEE 2013

Le Conseil Municipal décide d'allouer à l'Association Diocésaine de Sées-Paroisse Sainte Madeleine du Perche- Relais de Nocé- la somme de 120 € au titre du Gardiennage de L'Eglise pour l'année 2013 (somme inscrite au Budget Primitif 2013 à l'article 6282).

REPRISE DE CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

Roselyne GUERIN et Nicole VOISIN ont fait l'inventaire des concessions en état d'abandon dans le cimetière communal.

Aussi, il sera procédé le vendredi 12 Juillet de 14 H à 16 H à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent certaines concessions. Dans la mesure où l'identification sera possible, la liste des personnes inhumées en premier lieu dans ces concessions sera affichée à la mairie et à la porte du cimetière.

La procédure de reprise sera diligentée et publiée dans les conditions et délais légaux. Le nettoyage de l'allée centrale sera à prévoir.

TRAVAUX DU PARC NATURE

On est en phase de finir les panneaux ; ils seront confiés à Patrick BARD qui doit prendre rendez-vous avec le P.N.R.P. ; ce dernier apporterait le conseil et l'illustration. Il conviendra de tondre entre les rangs d'osier et de procéder à la réfection de la vanne rue Alexandre Hubert : impossible de remplir les mares ; matérialiser par des barrières devant le pont ; concernant l'abattage des peupliers, contacter l'entreprise GUITTON de Mortagne ; abattre les trois arbres dans le terrain Gouin .

LOYER DU LOGEMENT SITUE AU 11 RUE DE LA MADELEINE (ANCIENNE CLASSE) A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de location par Messieurs Christopher et Jonathan ZARCHER, domiciliés à AVEZE (Sarthe), Mademoiselle CHEMIN, la locataire actuelle, libérant le logement au 30 Juin 2013 .

Le Conseil Municipal décide de consentir un bail pour une durée initiale de six années, du 1^{er} Juillet 2013 au 30 Juin 2019, à Messieurs Christopher et Jonathan ZARCHER, moyennant un loyer mensuel de 421,60 € + 65 € de charges (pour le chauffage) soit un total de 486,60 € mensuels.

LOYER DU LOGEMENT SITUE AU 7 RUE DE LA MADELEINE (ANCIENNE MAIRIE) A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une autre demande de location par Madame Aurélie GUIMIER, domiciliée à BERD'HUIS .

Le Conseil Municipal décide de consentir un bail pour une durée initiale de six années, du 1^{er} Septembre 2013 au 31 Août 2019 à Madame Aurélie GUIMIER moyennant un loyer mensuel de 490 € + 80 € de charges (pour le chauffage) soit un total de 570 € mensuels.

TRAVAUX DE VOIRIE

Les curages de fossés ont été faits le week end de la Pentecôte. Il est prévu une partie du chemin de la Petite Courbetière en enrobé. Une réclamation de la part de M. ROBBES pour le chemin de la Martelandière : la commission ira voir sur place début juillet.

Les réfections en enrobé sont également prévues sur les chemins de la Mouchetière (après habitation Gilbert PIQUE), les Gonnières (plusieurs tronçons)

Commander un camion de cailloux. Joël AMAND s'occupera prochainement de l'élagage des chemins de randonnées.

Réunion pour la sécurité routière le 20 Juin.

QUESTIONS DIVERSES

- Electrification : le SDCEO prend en charge les travaux de renforcement de réseaux à La Contrie, l'Ormerie et La Huberdière. Arrêté en préparation du Préfet pour dissolution au 1^{er} Janvier 2014 de tous les syndicats primaires.
- Contrat balayage : NCI du Mans a été contacté afin de proposer un devis selon le nombre de kilomètres balayés ; il est cité l'exemple de St Agnan sur Erre qui utilise déjà les services de cette société ; deux passages, dont un avant la fête communale, seraient souhaitables avant la fin de l'année .

- Rapport d'activité AQUAVAL : bon rapport pour la piscine, déficit pour le bowling

- C.D.C. :
- Réforme scolaire : des projets sont mis en place ; l'organigramme est déjà terminé jusqu'à la fin de l'année ; rencontre de tout le personnel : les ATSEM, les cantinières, les enseignants..... Le projet se situera dans le créneau horaire 15 H 30 – 16 H 30 ; ce n'est pas obligatoire ; les parents adhèrent pour 6 semaines ou pas ; cela mobilisera 21 personnes par jour sur trois sites ; le coût pour une année scolaire complète a été estimé à 150 € par enfant (x 380 enfants) pour une heure par jour. La garderie aura lieu à Berd'huis tous les mercredis.
- L'imprimerie PEAU est terminée ; les dirigeants et employés sont dans les locaux depuis le 5 Mai ; l'imprimerie a coûté 3 millions d'euros. Bilan positif. Inauguration en septembre ; parking de 42 places
- Le TELETRAVAIL : embauche d'une personne à raison de 30H / semaine à la pépinière à Berd'huis
- REMPLACEMENT DU DOCTEUR GUEUX
installation soit à côté de la poste de Berd'huis , soit à côté de la pharmacie ; le remplaçant du docteur ne s'installera que si on est en pôle de santé .
- ACQUISITION D'UN LAVE VAISSELLE A CAPOT pour la cantine (règlement par la CDC Perche Sud) chez SANMAC (Bezons) au prix H.T. de 2 561 € ; La Commune reprendra l'ancien de la cantine et l'installera à la salle des fêtes (évaluation par le représentant)

Autres :

- ANCIEN « CORBILLARD » du cimetière : le proposer au musée des arts et traditions populaires du Perche de Ste Gauburge pour exposition.
- BOULANGERIE : réunion de la commission le mardi 9 Juillet à 20 H 30

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Vendredi 19 Juillet 2013